



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Élections, de la Légalité  
et de l'Environnement**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE  
INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

**Société FERME EOLIENNE DU TORPT**

Le préfet de l'Eure fait savoir par arrêté n°DCAT/SJIPE/MAE/21/024 qu'une enquête publique est ouverte pendant 35 jours consécutifs, **du mardi 4 mai 2021 au lundi 7 juin 2021 inclus à 17h00**. Celle-ci est relative aux capacités techniques et financières réactualisées liées à la demande de création d'un parc éolien par la société FERME EOLIENNE DU TORPT sur les communes de Tourville-la-Campagne et de Saint-Meslin-du-Bosc dans le département de l'Eure.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier relatif aux nouvelles capacités techniques et financières de la société, sera déposé aux mairies de Tourville-la-Campagne et de Saint-Meslin-du-Bosc où toute personne intéressée pourra le consulter aux jours et heures habituels d'ouverture et formuler éventuellement ses observations sur les registres ouverts à cet effet.

Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Tourville-la-Campagne, siège de l'enquête publique pour y être annexées au registre de la commune ou, par voie électronique à [pref-projet-eoliennesdutorpt@eure.gouv.fr](mailto:pref-projet-eoliennesdutorpt@eure.gouv.fr) (à l'attention du commissaire enquêteur).

Les observations déposées par voie électronique seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture, celles déposées sur le registre papier sont susceptibles d'être mises en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Eure.

Le dossier d'enquête sera consultable à la préfecture de l'Eure et sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : (<https://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Consultations-et-enquetes-publiques/Enquetes-publiques>).

Le tribunal administratif a désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Bernard POQUET retraité du Ministère de la Défense.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public aux mairies concernées, pour y recevoir les observations, lors des permanences suivantes :

- |                         |                    |  |
|-------------------------|--------------------|--|
| - Tourville-la-Campagne | mardi 4 mai 2021   | de 09h00 à 12h00,                        |
| - Saint-Meslin-du-Bosc  | lundi 10 mai 2021  | de 14h00 à 17h00,                        |
| - Saint-Meslin-du-Bosc  | samedi 22 mai 2021 | de 09h00 à 12h00,                        |
| - Tourville-la-Campagne | jeudi 27 mai 2021  | de 14h00 à 17h00,                        |
| - Tourville-la-Campagne | lundi 7 juin 2021  | de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête). |

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au responsable du projet et dans les mairies concernées pour y être tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont publiés sur le site internet de la préfecture, à la disposition du public pendant un an.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation d'exploiter est le préfet de l'Eure. La décision est prise par voie d'arrêté préfectoral.

Toutes informations complémentaires concernant le projet pourront être obtenues auprès de la société FERME EOLIENNE DU TORPT – 233 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 PARIS.

Toutes les mesures sanitaires seront mises en place par les mairies concernées pour assurer l'accueil du public, en fonction du protocole sanitaire relatif au Covid-19 en vigueur.

Le présent avis est affiché aux mairies de Tourville-la-Campagne et de Saint-Meslin-du-Bosc et aux mairies du rayon d'affichage : Amfreville-Saint-Amand, Bosrobert, Bosroumois, Crestot, Epégar, Fouqueville, Grand-Bourghtheroulde, Hectomare, Iville, La Haye-du-Theil, La Pyle, La Neuville-du-Bosc, Le Bec-Thomas, Le Bosc-du-Theil, Le Neubourg, Le Thuit-de-l'Oison, Le Troncq, Les Monts-du-Roumois, Saint-Denis-des-Monts, Saint-Eloi-de-Fourques, Sainte-Opportune-du-Bosc, Saint-Ouen-de-Pontcheuil, Saint-Paul-de-Fourques, Saint-Pierre-des-Fleurs, Saint-Pierre-du-Bosguerard, Vitot.

Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale de la préfecture

Isabelle DORLIAT-POUZET